



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Waste Management CCGS Sites La Gestion des Déchets NGCC sites	
Solicitation No. - N° de l'invitation EB281-212472/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EB281-21-2472	Date 2021-07-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-323-11307	
File No. - N° de dossier HAL-0-84129 (323)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2021-07-13 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grant, Stewart	Buyer Id - Id de l'acheteur hal323
Telephone No. - N° de téléphone (782) 640-2592 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 porte sur les éléments suivants :

Date de clôture de l'invitation

Supprimer : 6 juillet 2021

Insérer : 13 juillet 2021

Dans : ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Supprimer : dans son intégralité

Insérer : ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT – RÉVISION 001

Questions et réponses

Question 1

Dans la section *Établissement des prix*, je note que le « tableau A » indique 144 cueillettes de déchets à l'IOB. Pour dix poubelles ramassées trois fois par semaine, comme on le décrit dans la section « Exigences générales » sous « Horaire de travail », au cours d'une année de 52 semaines, cela représenterait 1 560 cueillettes. La section précise également que certains contenants « désignés » doivent être ramassés trois fois par semaine et d'autres, deux fois par semaine. Je ne vois aucune indication quant à savoir quelles poubelles sont ramassées deux fois par semaine et quelles poubelles font l'objet d'un service de cueillette trois fois par semaine. Pour le carton et le recyclage, le tableau A indique 144 cueillettes par année. Je compte huit bacs associés à ces services; selon les deux cueillettes par semaine détaillées dans les « Exigences générales », cela représenterait 832 cueillettes. Je note que pour le secteur organique, quatre réservoirs portatifs sont ramassés deux fois par semaine, ce qui représenterait 416 cueillettes. Veuillez préciser votre demande de prix.

Réponse 1

Consultez l'annexe B – Base de paiement – Révision 001 pour connaître le nombre estimatif actualisé de cueillettes par année. Soulignons qu'il ne s'agit que d'estimations du nombre de cueillettes, car la fréquence des ramassages de conteneurs peut être modifiée en raison de l'évolution des exigences ou des initiatives et règlements provinciaux en matière de surveillance des déchets.

À l'IOB, les déchets réguliers (ordures, matières recyclables et carton) doivent être ramassés trois fois par semaine. Le compost doit être ramassé deux fois par semaine.

Question 2

Je constate que les frais de basculement sont séparés dans le prix établi. Est-ce que l'IOB a l'intention d'utiliser un camion exclusif à ces emplacements qui permet de mener des activités en parallèle et qui ne dessert que ces emplacements particuliers? Nous ne pouvons pas facturer directement en fonction des poids indiqués par les balances avant des camions. Afin de séparer uniquement les services de l'IOB pour le tonnage servant à la facturation, le camion devrait être vide à son arrivée, prendre vos bacs, puis se rendre directement à la décharge pour être vidé. Cette forme de service serait coûteuse.

Réponse 2

L'intention n'est pas d'utiliser un camion exclusif à ces emplacements qui permet de mener des activités en parallèle et qui ne dessert que ces emplacements particuliers. Consultez l'annexe B – Base de paiement – Révision 001 pour obtenir des renseignements actualisés sur les frais d'élimination/de basculement.

Question 3

Des bacs de déchets de construction et de démolition sont demandés, mais les prix portent à confusion. Dans la colonne C, on demande le prix par cueillette, mais on indique ensuite que trois transports par année seront facturés ensemble. Habituellement, ce service est facturé par transport et par tonne d'élimination, selon le matériau.

Réponse 3

Soulignons qu'il ne s'agit que de nombres estimés de cueillettes par année, car la collecte et l'élimination des déchets de construction/métaux se feront selon les besoins. Ce service est facturé par cueillette. Consultez également la section 7.7.3, Paiement mensuel [H1008C](#) (12-05-2008) de la DDP.

Question 4

À l'annexe B, je dois avoir des précisions au sujet de la colonne C du tableau B, Unité de mesure. On m'a demandé d'indiquer un prix « par tonne », ce qui, selon ce que je sais, se rapportait à la tonne impériale (tonne courte). Les installations de la MRH utilisent la tonne métrique. Pouvez-vous préciser la nature de l'unité de mesure dont vous avez besoin? La gestion serait plus facile si l'unité de mesure était la tonne métrique, parce que tous les billets d'élimination utiliseront la tonne métrique.

Réponse 4

Consultez l'annexe B – Base de paiement – Révision 001, dans laquelle nous avons supprimé le tableau B. Nous ne disposons pas des balances requises sur place pour peser les déchets. Nous vous recommandons d'établir vos prix en utilisant la tonne métrique, si cela est normalisé dans les installations de la MRH.

Question 5

Est-il possible de planifier une visite des lieux?

Réponse 5

Non, nous ne planifierons pas de visite des lieux pour le moment. Nous avons fourni des cartes aériennes des emplacements proposés et leurs adresses subséquentes.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT – RÉVISION 001

- Les tarifs tout compris, dont la main-d'œuvre, la supervision, le matériel, l'équipement, le transport, les frais généraux, les profits et tous les coûts connexes (excluant la TVH et la TPS) doivent être inclus ci-dessous, conformément à l'énoncé des travaux applicable aux emplacements joint à l'annexe A.
- Le prix unitaire aux colonnes E à G doit comprendre TOUS les coûts associés à la mise à disposition de divers contenants de déchets extérieurs, à la collecte et à l'élimination des ordures, ainsi que les frais d'élimination/de basculement dans une installation municipale approuvée, pour le carton et le recyclage, les ordures, le compost et les déchets de construction/métal provenant des ZONES indiquées à l'annexe A de l'énoncé des travaux.
- L'offrant doit remplir le tableau au complet pour être jugé conforme.

Les frais de collecte et les frais d'élimination/de basculement dans les installations municipales approuvées doivent être inclus dans les colonnes E à G ci-dessous.

Colonne A	Colonne B Description de l'élément	Colonne C Unité de mesure	Colonne D Quantité estimée (cueillettes par année)	Colonne E Prix unitaire (année 1)	Colonne F Prix unitaire (année 2)	Colonne G Prix unitaire (année 3)	Colonne H Prix calculé = D * (E + F + G)
1	Institut océanographique de Bedford						
	Collecte et élimination du carton et recyclage	Par cueillette	1 248	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Collecte et élimination des ordures	Par cueillette	1 716	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Collecte et élimination du compost	Par cueillette	416	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
 EB281-212472/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
 001
 File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
 HAL323
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Collecte et élimination des déchets de construction/métaux	Par cueillette	12	\$ _____	\$ _____	\$ _____
2	SCTM Shannon Hill					
	Collecte et élimination des ordures	Par cueillette	52	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Collecte et élimination du compost	Par cueillette	52	\$ _____	\$ _____	\$ _____
3	Hangar de Shearwater					
	Collecte et élimination des ordures	Par cueillette	52	\$ _____	\$ _____	\$ _____
	Collecte et élimination du carton	Par cueillette	52	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Prix évalué total						\$ _____ TVH en sus